L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
BUREAUX, NO. 73 RUE DE CHARTRES,
NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI MATIN 11 JUIN

Le Discours de M. Gambetta.

Voici la conclusion du discours prononcé à Nantes par M. Gambetta. La *Gazette de France*, qui le reproduit, fait remarquer que c'est un discours de stratégie, et que le tribun s'est gardé de faire aucune allusion à des réformes sociales, parce qu'il parlait dans une ville de commerce où l'égalité des niveleurs n'eût pas été bien accueillie.

Nous ferons remarquer que les événements n'ont guère donné raison à ce que M. Gambetta a dit des craintes inspirées au commerce par les desseins des réactionnaires:

"Pour gouverner la France, il faut être animé de l'esprit républicain, c'est-à-dire de l'esprit dont est pénétré celui qu'on veut gouverner. C'est parce qu'il y a telle contradiction choquante entre les déclarations du pouvoir et le caractère des fonctionnaires, les discours des fonctionnaires et la conduite des fonctionnaires que la France se lasse, s'irrite, se dit: Mais quand cela finira-t-il? quand donc verrons-nous la fin de cette sorte de charade perpétuelle où le chef de l'Etat dit que c'est la République, et ses agents prétendent que nous ne sommes que dans une situation passagère, provisoire, dont on se débarrassera avant peu."

Comment voulez-vous qu'un pays puisse s'habituer à un pareil gouvernement, à un pareil régime?

Comment voulez-vous que le jour et l'heure où il trouve l'occasion de manifester sa pensée, il ne le fasse pas dans les termes les plus explicites, les plus caractéristiques, les plus virils pour repousser l'équivoque qui l'enveloppe? Et alors, quand le gouvernement reçoit cet avertissement, on dit qu'il manifeste de l'étonnement, qu'il ne sait où va la France, qu'il est décidé à ne pas prendre des résolutions d'accord avec cette indication de l'opinion publique.

Messieurs, je ne crois pas cela, je ne peux me résoudre à le croire: je ne le croirai que lorsque je le verrai. (Applaudissements.)

Cette question des fonctionnaires, vous le voyez, est la plus grave de toutes; elle est la plus grave, parce que les populations ne peuvent pas comprendre qu'on soit en République lorsqu'on a pour fonctionnaires des hommes notoirement connus pour avoir été les plus cruels adversaires de l'idée républicaine. (Vifs applaudissements.)

Eh bien! le pays, qui veut la sincérité et la loyauté, n'a pu supporter plus longtemps qu'on promette toujours et qu'on ne tienne jamais, qu'on donne l'étiquette et pas autre chose.

La signification des dernières élections n'a pas d'autre portée, d'autre valeur: la France a voulu que sous l'étiquette on mît la chose! Le suffrage universel n'a pas dit autre chose que ceci: respect et intégrité; ensuite, organisation de la République avec ses institutions démocratiques. (Longs applaudissements.)

Eh bien! maintenant avec des élections aussi connues, aussi critiquées, aussi bien examinées partout, de tous les côtés, dans toutes les conversations, est-il utile, nécessaire, de faire justice de cette campagne de panique, de cette terreur sortie tout entière des écritures des écrivains stipendiés par la réaction? Est-il nécessaire de prendre corps à corps ce fantôme, de le dissiper?

Est-il nécessaire de le faire devant des hommes loyaux, intelligents? est-il nécessaire de faire justice de ces accusations de pillage, de pétrole, d'incendie, tout au plus capables d'effrayer les femmes et les enfants? Je ne le crois pas. (Applaudissements.)

Ce qui effraye la France, ce qui inquiète les hommes d'affaires, ce n'est pas la dernière manifestation du suffrage universel: ce sont les desseins hautement avoués des réactionnaires, ce sont les projets que l'on prête à certaines factions; ce sont les craintes qu'inspirent certains hommes, certains partis!

Voilà ce qui fait qu'aujourd'hui il n'y a pas un calme parfait derrière le comptoir des négociants, dans le foyer domestique! Voilà ce qui fait que l'on compte, que l'on recule les détails d'échéance! Voilà ce qui fait que les métiers chôment: voilà ce qui fait que l'on ajourne les commandes: voilà ce qui fait que les affaires se ralentissent, que la production s'éteint: c'est parce que nous avons la République, mais qu'elle est aux mains des conspirateurs.

Je ne parle pas du pouvoir, du gouvernement: vous savez de qui je parle. (Oui! oui!) Elle est aux mains de ceux qui ont juré une haine mortelle, qui, sentant qu'ils sont ruinés dans l'opinion, qu'ils sont perdus, veulent se porter à une résolution désespérée, qui certainement ne réussirait pas, mais qui jetterait le trouble, le désordre et la ruine dans la société. (Long applaudissements.)

Voilà ce qui inquiète, voilà ce qui fait que l'on voit le pays tout entier tendre les mains vers le pouvoir et dire: "Mais n'hésitez pas! vous voyez de quel côté la France va; vous voyez de quel côté se précipite le pays! Il veut la République, il la veut avec vous, avec des lois sages, avec une administration pacifique, avec une administration véritablement loyale et non pas une administration corrompue, comprenant les représentants des régimes antérieurs!

Pourquoi hésitez-vous? Ne voyez-vous pas que le pays a applaudi à vos déclarations républicaines du Message du 13 novembre, que vous avez eu le tort de laisser protester, d'abandonner, de mettre de la résistance, tout votre pouvoir, au profit des électeurs qui voulaient vous soutenir, vous consolider, lorsqu'ils vous envoyaient des républicains sincères, dévoués? Voilà ce que veulent dire les élections. (Applaudissements.)

Eh bien! il semble, il paraît,—je refuse de le croire! je ne puis y croire!—que le chef de l'Etat, quelques conseils perfides qu'on puisse lui donner, quelques inventions imaginaires, grotesques, dont on a pu l'entretenir, quelques combinaisons diaboliques parlementaires dont on a pu chercher à effrayer son esprit! il ne me semble pas qu'en présence de l'arrêt d'interdit aussi solennel, aussi éclatant que celui que vient de rendre la France; il ne me semble pas, dis-je, que le chef de l'Etat, avec son intelligence si claire, si lucide, son sens politique si excellent, dont il a donné tant de preuves, puisse se mettre en opposition avec l'arrêt de la France, qui demande la République définitive. (Longs applaudissements.)

Cela ne sera pas ainsi, mais si ce malheur devait arriver, il ne faudrait, chers concitoyens, ni vous alarmer, ni vous abattre; il faudrait, au contraire, redoubler d'énergie, vous serrer les uns contre les autres, côte à côte, abjurer toute espèce d'esprit d'amour-propre, de querelles de personnes, vous présenter compactes, unis invariablement liés les uns avec les autres, tous les membres du parti républicain faisant face à l'ennemi.

Oui, si le malheur voulait que le chef de l'Etat, soit par défaillance, soit par complaisance, ne tînt pas un compte suffisant de l'opinion, s'il se laissait glisser du côté de nos ennemis et prêtait son appui à des mesures insensées que j'ose appeler criminelles contre la République, contre le suffrage universel, il ne faudrait pas désespérer, car qu'est-ce que peut être un homme, quelque haut qu'il soit placé, quand il tient la vie d'un peuple. Un peuple ne périt point. (Longs applaudissements.)

Mais si cela se produisait, c'est alors qu'il faudrait apporter l'esprit de discipline de cohésion, le sang-froid et la fermeté dont vous avez donné tant de preuves depuis deux ans. (Nouveaux applaudissements.) Oui, je sens que cette session sera redoutable; elle sera grave: on sent que l'adversaire est dans la situation d'un matelot qui, voyant son navire qui coule sous ses pieds, préfère se faire sauter, mais ne réussit pas.

Mes amis, ne vous laissez aller à aucun mouvement d'impatience, de précipitation; observez froidement vos adversaires; attendez fermes et silencieux, ne vous laissez désunir par rien! Observez tous ses mouvements, défiez-vous, car il y a un parti qui respire toujours le besoin de sauver l'ordre, de rétablir l'ordre, de sauver la société! (Longs applaudissements.)

Nous les connaissons ces hommes, nous connaissons leurs actes, nous connaissons leur ordre, nous savons de quoi, il est fait, de quoi il est suivi. (Nouvelle salve d'applaudissements.)

Eh bien, ne donnons jamais un seul prétexte, une seule occasion à ces sauveurs d'ordre. (Applaudissements.)

Nous nous replierons sur nous-mêmes, nous combattrons légalement; nous vous dénoncerons à vous, qui êtes les vrais souverains, à vous, membres du suffrage universel, nous dénoncerons leurs piéges, leurs actes, leurs combinaisons, leurs calculs: nous dénoncerons toutes leurs intrigues afin que la France voie clair, qu'elle puisse attendre alors les entreprises de ces ennemis et en faire justice. (Applaudissements.)

Telle est, permettez-moi de finir sur ces paroles, telle est la politique que nous devons poursuivre: Modération, discipline, concorde, expectative, afin qu'on sache bien, jour par jour, de quel côté est le fanatisme et de quel côté est la vérité; de quel côté est l'esprit d'agitation, de trouble.

Il n'y a pas un fait qui ne le précise: démarches, lois, questions traitées à la tribune, propositions de commissions, ébranlement du pouvoir du chef de l'Etat, soit par le chef de l'Etat, soit par leurs propositions, soit par leurs votes; agitation cléricale, pétitions en faveur du pouvoir temporel, agitations contre tout ce qui ressemble de près ou de loin à l'exercice de la libre-pensée. Toutes ces fautes le démentent d'une façon éclatante, et c'est précisément par la comparaison respective de cette conduite du parti républicain et des partis hostiles, que la France, en pleine liberté, a jugé et a choisi, qu'elle s'est prononcée pour la démocratie républicaine.

Il faut donc persévérer dans cette conduite; il faut redoubler d'attention, de prudence, de sagesse; il faut se préparer partout; il faut que les hommes qui veulent jouer un rôle dans la démocratie, les hommes jeunes surtout, se mettent au travail, étudient, échangent entre eux le résultat de leurs méditations, de leurs études. Il faut que le personnel démocratique républicain, qui a paru depuis trois ans dans les divers partis électifs, il faut que ce personnel se fortifie, s'encourage, s'augmente, se complète tous les jours, afin que, donnant un esprit d'ordre, il donne également un esprit de compétence; alors vous aurez cessé d'être un parti militant, vous serez devenus une nation forte se gouvernant elle-même.—(Applaudissements.)

En présence de la revendication du pays, celui qui commettrait un acte de désordre, de violence, serait un criminel, un criminel d'Etat, car il commettrait une chose qui doit relever [illegible] la France de la [illegible] et au [illegible] la vraie [illegible]. Ce serait compromettre la République. (Longs applaudissements.)

Donc, pour nous résumer, comptant sur la sagesse du parti républicain, nous ne comprenons pas ces déclamations de dissolution, parce que elle est la préface nécessaire de la République, et que nous dénions aux réactionnaires le droit de l'organiser, car que serait cette République organisée par de pareilles mains? Je le disais à Grenoble, je le répète à Nantes, comme une comédie.

LE GRAND MIRABEAU.

Le *Journal des Débats* offre à ses lecteurs la primeur de quelques lettres inédites de Mirabeau, qui jettent un jour intéressant sur la façon dont le grand orateur préparait et faisait préparer ses discours.

22 octobre 1790.—Vous avez su, mon cher monsieur, ou vous n'avez pas su que j'ai été mort ou mourant depuis que je n'ai eu le plaisir de vous voir. Je ne sais comment le diable a perdu cette partie, car elle était belle. Enfin, vendredi passé, on croyait que je ne passerais pas samedi, et hier, pour faire hommage à MM. les noirs de ma convalescence, j'ai fait le madrigal que vous aurez vu ce matin dans le *Moniteur*. C'est ce ne pas perdre son temps. Aussi ce matin, étais-je très *désappointé*, comme on dit dans cette fière Albion, et je n'ai pu remuer, et voici ce qu'en mon absence on a fait ce matin, à l'Assemblée nationale. ON A RENVOYÉ AU COMITÉ D'IMPOSITION UN PROJET D'IMPOSITION SUR LES RENTES POUR EN ÊTRE RENDU COMPTE INCESSAMMENT.

"C'est à ce degré de turpitude qu'en est l'Assemblée lorsqu'on ne la soutient pas constamment par les lisières, ou plutôt (car il ne faut pas oublier que c'est toujours ma verve qui lui a arraché contre son gré des déclarations favorables à la foi publique) c'est à point que couve dans son sein la soif de l'infâme banqueroute! J'aimerais mieux avoir tous les jours un accès de colique épathique que de laisser passer une telle infamie! C'est à vous que j'ai recours pour détruire de fond en comble l'infâme système que l'on tâche ainsi de rajeunir, et pour m'aider à repousser de l'Assemblée une souillure dont rougirait l'abbé Terray si l'enfer le restituait aux finances. Vous savez cette matière à fond.... Votre probité, votre intérêt, votre philanthropie, votre morale publique et privée doivent avoir également horreur de cette idée. Je vous conjure de suppléer à mon temps, à ma santé, à ma faiblesse, etc.... Je vous demande un discours où la raison ait toutes ses armes, et le mouvement toute son impulsion...."

Mais l'espace nous manque. Dans les lettres que nous sommes obligés d'écarter, Mirabeau traite successivement de l'abrogation du droit de tester en ligne directe,—de l'adoption,—de la peine de mort,—des établissements préliminaires à la réforme de la jurisprudence criminelle,—de l'organisation des gardes nationales,—de la reddition des accusés réclamés par les puissances étrangères,—du duel,—et il pose la question de savoir si le pouvoir exécutif fait partie intégrante du pouvoir législatif.

Voici la dernière du dossier. C'est le dernier billet de Mirabeau, mort le samedi 2 avril 1791:

Dimanche 27 (?) mars 1791.—Vous n'êtes pas juste, mon très cher Monsieur, si vous me reprochez un des plus grands chagrins que j'ai eus à l'Assemblée nationale et un des plus grands actes de perversité machinés contre moi dans icelle. Je veux dire la non-lecture de l'excellent discours sur l'*irréductibilité des rentes*. Et certes, MM. les machinateurs n'en sont plus où ils en étaient et j'ai barre sur eux; ainsi cela n'arrivera plus. Si donc le bon ange de la France ou le mien vous tiraient un peu l'oreille, ils me rendraient un grand service et sans vous donner beaucoup de peine, car plusieurs morceaux de ce discours non prononcé pourraient être employés avec beaucoup de convenance et le plus grand succès.

C'est le mercredi que vous eûtes le succès dont on vous a parlé aux Jacobins; c'est le jeudi que je suis tombé malade, et le vendredi que j'ai pensé mourir. C'est pour moi et non pour mes héritiers que l'on a retardé la question des successions, que nous gagnerons, à ce que j'espère, contre les pères de droit écrit. La voilà un peu retardée parce que les miennes et les ministères sont commencées, mais cela finira certainement cette semaine.... Me voilà tranquille sur la peine de mort; mais chez vous il n'y a que la tête d'active: chez moi, tout l'est. Le bonheur vous a gâté, si pourtant le chef-d'œuvre de la vie n'est pas d'être heureux et de rendre heureux ce qui nous entoure. Le malheur m'a acéré, stimulé, incendié, et je brûle encore lorsque je ne suis plus que cendre. Souffrez donc que j'essaie toujours de vous échauffer un peu.

LES HÉSITATIONS DE M. MARTEL.—La situation que nous traversons a une telle gravité, qu'il n'est si petit incident qui n'ait son importance; il nous semble donc utile de faire connaître ce qui s'est passé à propos de M. Martel, comme candidat ministre et comme candidat président de l'Assemblée. C'est M. Thiers qui le premier a songé à M. Martel, pour remplacer l'un des ministres démissionnaires. M. le président de la République pensait que le titre de président de la commission des grâces serait une puissante recommandation auprès du parti conservateur, en raison surtout de l'hostilité avouée de la gauche contre cette commission. En conséquence, une dépêche fut expédiée à M. Martel, dépêche dans laquelle M. Thiers lui offrait un portefeuille. Contrairement à ce qui a été dit, M. Martel était dans le département du Pas-de-Calais, dont il est le représentant; contrairement aussi à ce qu'on prétend, il reçut directement et en temps voulu la dépêche présidentielle; et si l'honorable président de la commission des grâces ne répondit pas sur-le-champ, si flatté qu'il fût des offres de M. Thiers, c'est qu'il tenait à consulter ses amis politiques.

Pendant son séjour dans le département du Pas-de-Calais, M. Martel a étudié l'attitude et les sentiments des populations, et il s'est convaincu que les électeurs, essentiellement conservateurs, marchaient de plus en plus en pleine réaction et que la gauche y est hautement condamnée.—D'un autre côté, les amis influents consultés exposèrent à M. Martel que le ministère qu'on allait former, d'après ce qui se disait alors, ne pouvait être que transitoire, qu'il était destiné à tomber plutôt vite que tard, qu'il aurait, à tort ou à raison, la responsabilité des actes anti-conservateurs, des intentions de M. Thiers, et qu'en acceptant d'en faire partie, M. Martel compromettait son élection au renouvellement général. M. Martel jugea que ses amis avaient raison et refusa le portefeuille que lui offrait M. Thiers. Cet exposé, dont nous croyons pouvoir garantir l'exactitude, prouve que dans le Pas-de-Calais on voit assez juste, en même temps qu'elle explique la vraie attitude de M. Martel dans la question.

M. THIERS ET LA LIBÉRATION.—Nous lisons dans l'*Univers*:

L'autre soir—précisons: c'était samedi—il y avait réception chez le comte Apponyi. La conversation tombe justement sur ce point, et quelques députés présents discutaient précisément cette question de l'influence que pourrait avoir la retraite de M. Thiers sur la libération. Chacun donnait son avis, quand tout à coup M. d'Arnim, se mêlant aux causeries, dit assez haut:

"Mais vraiment, messieurs, vous m'étonnez! La libération n'a rien à voir avec le maintien ou le renversement de M. Thiers, car ce n'est pas avec lui que nous avons traité, mais avec la Chambre. C'est celle-ci qui est garante, et c'est au maintien de son autorité que nous tenons beaucoup plus qu'à celui de M. Thiers."

Et qu'on ne croie pas que c'est là un propos en l'air. Il était dit du ton le plus convaincu. Il est authentique, et nous le garantissons.

—Le *Siècle* mange du prêtre et pourfend "l'infâme" jusque dans ses feuilletons d'art. C'est M. Castagnary, qui fait, au rez-de-chaussée de la feuille de la rue Chauchat, la critique du Salon.

Il ne nous coûte pas de dire en passant que M. Castagnary y apporte une certaine compétence. Mais voyez dans quel excès de ridicule peut faire tomber la monomanie politique et le *delirium demagogicum!* Le critique d'art du *Siècle* parle d'une toile justement admirée: la *Bretonne* de M. Jules Breton, et lui paye son tribut d'éloges; il ne s'en tient pas là, et ajoute:

Cette paysanne endimanchée, qui marche, un chapelet dans une main et un cierge dans l'autre, en murmurant des prières, c'est l'image de la Bretagne contemporaine. Regardez-la: elle est venue dans cet enclos par tradition d'enfance, et par tradition aussi elle s'est agenouillée au pied de ce calvaire et a prié pour ceux qui ne sont plus. Mais la netteté de son œil bleu clair, la beauté intelligente de son front protestent contre l'éducation superstitieuse qu'elle a reçue et indiquent qu'elle est toute prête pour les vérités modernes.

Même je ne crois pas me risquer beaucoup en prédisant que le jour où les écailles lui seront tombées des yeux, ce sera fini pour jamais de son mysticisme. Aucun retour au passé n'est à craindre, quand on examine ces pommettes saillantes et ce menton énergique. Républicaine et rationaliste, la forte femme nous fera les enfants que mérite la France, des enfants républicains et libres penseurs.

Et voilà dans quel abîme de déraison peut faire tomber l'esprit républicain! Mais il y a une objection bien simple à faire à toute cette logomachie: le jour où la paysanne sera devenue libre penseuse, et où "*ce sera* fini du mysticisme," il n'y aura plus de poésie, et M. Jules Breton, s'il vit encore, sera obligé de laisser là ses pinceaux ou de nous peindre des bocks, comme M. Manet.

(*Patrie.*)

—Le *Journal d'Ipswich* raconte que le 13 mai, à Lowestoft, lady Smith, une centenaire, a offert un dîner à 107 personnes, dont les âges réunis donnent un total de 8,228 ans. C'est une moyenne de 77 ans pour chacune. Le même journal donne l'âge de onze personnes, mortes entre le 7 et le 14 de ce mois, et ces exemples de longévité méritent d'être cités. Marie Curl, morte à 101 ans, Elizabeth Cate 95 ans, Sarah Jaksen 81 ans, Annie Taylor 80 ans, le révérend Richard Faulkner 88 ans, Elisabeth Oxer 85 ans, Mme Collyer 87 ans, Mme Aldridge 88 ans, Mme Merwin 91 ans, Mme Smith 86 ans, et M. Crisp 81 ans. Sur ces onze personnes, 2 seulement appartiennent au sexe masculin et toutes sont inscrites dans le comté d'Essex.

L'EMPIRE OTTOMAN.

Les journaux anglais affirment que l'on prévoit à Saint-Pétersbourg de grands événements en Turquie: [illegible]. L'*Indépendance belge* [illegible] nationaux [illegible], n'ont aucune raison d'être.

Les prophéties de la presse de Londres sont exagérées sans doute, mais l'*Indépendance belge* se trompe en disant qu'aucun journal russe n'a fait la moindre allusion à des éventualités de ce genre. Le *Monde russe* a publié dernièrement, sur la question d'Orient, un article tendant à démontrer que l'empire ottoman marchait rapidement à sa ruine; que la persistance avec laquelle le sultan poursuit son projet de modifier la loi de succession au trône, malgré les avis de ses plus sages conseillers, et l'opposition de la Sublime Porte, jette le trouble et la désorganisation dans ce pays et [illegible] au jour [illegible] une révolution qui obligera la Russie à défendre ses intérêts en Orient.

Le journal russe cite à l'appui de son dire les changements incessants qui se produisent dans le personnel du ministère et de la haute administration en Turquie, et si le tableau qu'il a tracé de la situation de cet état est empreint d'un pessimisme évidemment intéressé, on doit convenir qu'il [illegible] un fond de vérité.

[illegible] la presse anglaise exploitent chacune à son profit les modifications ministérielles qui se produisent à Constantinople, les journaux de Vienne ne manquent jamais l'occasion de conclure de chaque nomination nouvelle, quelle qu'elle soit d'ailleurs, que la Turquie veut se soustraire de plus en plus à l'influence du cabinet de Saint-Pétersbourg. L'entrée de Rachid-Pacha au ministère des affaires étrangères a cette signification pour le *Fremdenblatt* et pour ses confrères de Vienne.

Nous citons ces diverses appréciations, parce qu'elles indiquent assez exactement l'esprit qui anime la presse des pays les plus directement intéressés à la question d'Orient; chacun l'exploite à son profit, sans trop se préoccuper de l'état réel de la situation à Constantinople, qui est loin d'être satisfaisante sans doute, mais qui est aussi beaucoup moins périlleuse qu'on ne paraît le craindre ou le désirer.

L'érection d'une croix, à Saint Hippolyte (Gard) a été l'occasion de quelques troubles et d'un acte de vandalisme, dus à l'intolérance des libre-penseurs de cette ville.

Voici les renseignements que nous trouvons, à ce sujet, dans une correspondance adressée à la *Gazette de Nîmes*:

Saint-Hippolyte, 12 mai.

....Ce n'est pas sans difficulté que nous sommes arrivés à planter notre croix. La veille, une foule de 4 à 500 personnes s'est portée en masse à la mairie pour protester contre le projet, et dire que si on plantait la croix, il y aurait une émeute. Devant cette menace l'autorité a pris des mesures: les soldats ont été consignés au quartier toute la journée, prêts à porter secours si besoin il y avait.

Heureusement cela n'a pas été nécessaire; quelques gendarmes et le commissaire ont suffi à contenir cette foule furieuse.

Ils avaient su qu'on sortirait la croix de l'église à deux heures de l'après-midi, sans aucun cortége; ils s'étaient rendus tous sur la promenade de la plaine, et aussitôt que la croix a été hors de l'église, ils s'y sont tous rués comme une bande de sauvages; ils avaient déjà mis la main dessus pour la faire lâcher aux porteurs; le commissaire, alors, a montré son écharpe et leur a dit qu'il allait appeler la troupe; cela les a un peu calmés et a permis aux porteurs de reprendre leur marche.

En passant sur le pont du Vidourle, tous se sont mis à hurler: A l'eau! à l'eau! J'ai cru un moment qu'ils allaient exécuter leur dessein. Les gendarmes étaient bousculés, le commissaire aussi, et avec beaucoup de peine, sans dégainer pourtant, ils ont pu encore les contenir. On est arrivé ainsi jusqu'à l'endroit où on devait la placer, et où s'étaient rendus une centaine de catholiques bien déterminés, prêts à tout, et, ma foi, j'ose dire que j'en étais. Tout était préparé d'avance, aussi la croix a été vite debout sur son piédestal et scellée: les huées ont redoublé; des insultes, des menaces ont suivi, et, en fin de compte, ils se sont retirés la rage au cœur.

La nuit suivante, une tentative de renversement a eu lieu; on avait passé une corde autour de la croix pour la tirer du coté de la route et la jeter par terre, on n'a pas réussi.

La croix a été renversée dans la nuit de samedi à dimanche, vers deux heures du matin.

Elle a été arrachée fort probablement à l'aide de grosses cordes, tirées par des mulets; elle est tombée sur la route qui conduit à la gare. On a remarqué en divers endroits, sur le corps du Christ, plusieurs coups de marteau ou de pierres.

Le commissaire central a dressé procès-verbal du fait et a immédiatement télégraphié au procureur de Vigan. Le parquet est de suite arrivé, pour faire l'instruction.

UN DES EXPLOITS DE GASCHE.—L'instruction de l'affaire de la bande de Gasche est tout près d'être terminée.

M. Paulin, juge d'instruction, a du moins à cette heure entre les mains la plupart des rapports relatifs aux forfaits commis par cette dangereuse association de bandits.

Parmi les derniers coups de main avoués par le chef de ces voleurs, qui est entré dans la voie des révélations plus complètes, se trouve un dernier fait qui ne manque pas d'être amusant.

Gasche et quelques-uns de ses affiliés s'étaient amusés, un soir, en manière de distraction, à voler une des voitures de Bornibus, le marchand de moutarde.

Le soir, après avoir vendu le cheval et abandonné la voiture dont ils ne pouvaient se défaire, à cause des inscriptions dont elle était revêtue, toute la bande se réunit en un vaste frichti, fortement épicé de moutarde, bien entendu; on avait tous les éléments nécessaires pour assaisonner les sauces.

Le commissaire de police chargé de l'instruction de ce vol, ne voulant pas s'en rapporter aux aveux du coupable, se livra avec lui à une soigneuse perquisition.

M. Bornibus, mandé pour constater le fait et reconnaître son cheval, monte en voiture, se fait conduire à la police municipale, puis à la sûreté, puis chez le loueur à qui le quadrupède avait été vendu.

On visite les écuries, M. Bornibus n'y reconnaît point le cheval volé.

Le commissaire furieux, est persuadé que son prisonnier l'a induit en erreur.

En sortant de chez le loueur, tableau:

—Mais le voilà, votre cheval, s'écrie Gasche en montrant le bidet attelé au fiacre qui avait amené M. Bornibus.

Il y avait trois heures que le malheureux marchand de moutarde se faisait promener par son propre cheval sans le reconnaître.

A propos d'une brochure intitulée: *Comment les huissiers procèdent à Paris*, et destinée à combattre les formes ruineuses de la procédure, l'*Avenir National* raconte l'anecdote suivante:

La scène est à Gênes, au commencement du seizième siècle.

Un marquis de Spinola, grande maison, grand train, est accablé de dettes énormes. Sous le coup des poursuites de ses créanciers, il se redresse et dit:

Jamais huissier n'entrera chez moi!

Les huissiers, effrayés, n'osent plus en effet passer le seuil du palais Spinola.

Un seul, un père de famille, pauvre, tenté par le gain que lui promettent les créanciers du marquis, prend son courage à deux mains et se présente chez le terrible débiteur.

Il arrive devant le splendide palais et en trouve les portes fermées.

Il appelle. Un concierge entrouvre un guichet et lui demande ce qu'il veut.

—Voir monseigneur.

L'autre referme le guichet, s'éloigne, revient au bout d'un instant et introduit l'huissier.

Ce dernier se trouve en présence du maître de la maison.

Il lui expose sa requête.

—Nous causerons tout à l'heure, lui répond le marquis; mais dînons avant.

L'huissier confus s'incline.

Son hôte l'introduit dans une magnifique salle à manger, le fait asseoir, et veut lui-même lui verser d'un flacon d'excellent orvieto.

Au premier service, le marquis fait un signe à l'un de ses serviteurs:

—Qu'on fasse chauffer le four.

Au second service:

—Le four est-il chaud?

—Il chauffe, monseigneur.

Le valet revient au dessert.

Il est chaud.

Alors, dit le Spinola, prends-moi cet animal et fourre-le dedans.

Ce qui lui fut fait.

Les huissiers de Gênes se détournent encore de leur chemin pour ne pas passer devant le Spinola.

—Les Marseillais sont gens de gourmandise pratique. Tout naturellement les produits alimentaires de la mer sont l'objet d'une grande consommation; mais, pour rendre cette consommation facile et surtout immédiate et exempte de déplacement, voici le fait:

Sur certains points les plus fréquentés de Marseille, aux abords du vieux port, là où la circulation est incessante et agglomérée, on a établi des kiosques pourvus d'étagères extérieures sur lesquelles on étale les coquillages les plus savoureux, les plus appétissants; les moules, les clovisses, les oursins, les praires, les huîtres, etc.

C'est vraiment chose curieuse et agréable à voir que tout ce monde, tous ces passants qui, se rendant à leurs affaires et pouvant disposer de quelques secondes seulement, s'arrêtent aux kiosques, se font ouvrir une douzaine de ces appétissants bivalves, les arrosent de jus de citron, les dévorent, paient et s'en vont. Et cela se remarque du matin au soir.

L'approvisionnement de ces coquillages a lieu par les bateaux qui arrivent des côtes des départements des Bouches-du-Rhône, du Var, des Alpes-Maritimes et des côtes d'Italie.

La Méditerranée produit plusieurs espèces d'huîtres très estimées, celles entre autres du golfe de Tarente, de Toscane, de Baïa, de Bordeaux, des Dardanelles, du Bosphore, de [illegible].

Parmi les coquillages qui tentent les gourmets, on remarque [illegible] les moules, dont le volume est trois fois supérieur à celui des moules qui se consomment à Paris. La chair qu'elles contiennent est égale à celle contenue dans l'huître dite pied de cheval, et une douzaine de ces moules suffit à rassasier l'amateur le plus robuste.

Il reste peu de chose à dire au sujet du coquillage dit clovisse. C'est un produit connu qui est l'objet de la plus haute appréciation de la part des gourmets marseillais et qui tiendrait sur le marché de Paris [illegible].

Le Grand Musée d'Anatomie,

Au No 46 de rue St-Charles,

Est ouvert tous les jours, pour les messieurs seulement. [illegible] aux jeunes gens. On l'envoie franc de port; le prix en est de 25 cents. S'adresser au Secrétaire du Musée d'Anatomie, No 46 de la rue St-Charles, Nlle Orléans.

Bureaux de l'Union Française.

Nouvelle-Orléans, 1er Juin 1873.

A Messieurs les Membres de l'Union Française.

Messieurs et chers compatriotes.

Le Conseil de Direction a l'honneur de porter à votre connaissance le présent rapport, pour le semestre du 1er décembre 1872 au 31 mai 1873.

Pendant cette période, le nombre de Français qui se sont adressés à la Société pour être aidés dans la recherche de travail, s'est élevé à 420, soit:

Hommes.......... 377
Femmes.......... 43

Le Bureau a fait d'actives démarches en faveur de chacune des personnes et a réussi à en placer 216, soit:

Hommes.......... 187
Femmes.......... 29

Il a délivré 125 Bons de logement et 282 Bons de repas.

20 personnes ont reçu des secours médicaux et des médicaments, par les soins de la Société.

Conformément à notre Charte, les secours en espèces n'ont été distribués que dans des cas d'urgence. Ces secours ont nécessité l'emploi d'une somme d'environ $60, dont la majeure partie a été affectée à l'acquisition d'outils ou d'ustensiles de travail.

Le cours d'anglais GRATUIT est suivi avec assiduité par 30 élèves de tout âge. Fait au point de vue pratique, il rend des services réels à une classe fort intéressante de nos compatriotes, celle des nouveaux arrivés.

Il nous est impossible d'énumérer nombre des services rendus par le Bureau, qui échappent à toutes espèces de classifications: renseignements, demandes, conduites aux bateaux et chemins de fer, correspondances, etc.

Messieurs et chers compatriotes, en vous présentant cet exposé sommaire et des résultats qui parlent par eux-mêmes, permettez-nous de faire appel aux sentiments de patriotisme et de générosité qui, de tout temps, ont été l'une des qualités dominantes de la race française.

Notre Société a pour but la bienfaisance pure, l'assistance à tous ceux qui ont besoin d'un appui matériel et moral. Comptant à peine six mois d'existence, l'UNION FRANÇAISE a rendu déjà des services réels et nombreux. Que ne ferait-elle pas si, au lieu de ressources limitées dont elle dispose, elle avait entre les mains un actif plus important. Les misères qui viennent à nous chaque jour, et celles qui se cachent et auxquelles il faudrait aller, ne peuvent, dans l'état actuel de notre caisse, être soulagées comme elles méritent de l'être.

Aidez-nous donc à élargir notre cercle et à augmenter le nombre de nos membres et le chiffre de nos recettes, faites en faveur de notre œuvre une active propagande. Que les indifférents secouent leur égoïsme! que leur pensée aille à ceux qui souffrent, et que bientôt, pour l'honneur de notre population, il ne soit pas un Français qui refuse à ses compatriotes dans le malheur les cinquante cents par mois que l'Union Française demande à chacun de ses membres.

Recevez, messieurs et chers compatriotes, l'assurance de nos sentiments fraternels et dévoués.

Pour le Conseil de direction et par son ordre:

Le Vice-Président,
H. SALOMON.
Le Secrétaire adjoint,
A. DE MONTLUZIN.
Le Trésorier,
J. B. SEGUIN.

4 juin

Consulat de France A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Avis est donné aux ALSACIENS-LORRAINS qui, par l'éloignement du lieu de leur résidence, ont été dans l'impossibilité de se présenter à ce Consulat, [illegible] ... déclaration d'option. Le délai pour formuler ces demandes expirera le 30 septembre 1873.

avril

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Delta—Coin des rues Carondelet et Commune, Nlle Orléans, 29 mai 1873.—Avis est par le présent donné que, conformément à l'article dix de la charte, une assemblée générale des actionnaires aura lieu aux bureaux de la Compagnie, SAMEDI, le 21 juin 1873, à midi, à l'effet de prendre en considération certains amendements proposés à la charte.

Par ordre de la Direction.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

Louisiana State University,
A BATON-ROUGE, LOUISIANE.
ORGANISATION MILITAIRE.

La 14e session commencera le premier LUNDI d'octobre prochain, et se terminera le dernier MERCREDI de juin 1874.

[illegible]

Les neuf mois de session coûtent:

Enseignement, bibliothèque, médecin	$[illegible] 00
Pension et domestiques	[illegible] 00
Blanchissage	[illegible] 00
Chauffage et éclairage	[illegible] 00
Livres, papier, etc.	[illegible] 00
Meubles	[illegible] 00
Dépenses éventuelles	[illegible] 00
Trois uniformes	[illegible] 00
Dépôt	[illegible] 00
Dépense totale	$[illegible] 00

20 mai—6m
D. F. BOYD, Surintendant.

JULIUS LOEFFLER,

43..........RUE ROYALE..........43

Poseur et Marchand d'Installations de Gaz. Il a constamment en main un stock complet d'installation, de globes, etc.

Il se charge de rebronzer et redorer les anciennes et les installations de toute espèce.

Son travail est garanti.

Compagnie des moulins à coton de Gullett.

Fabrique à Amite, Louisiane.

Nouveaux moulins à coton de Gullett, pour travail léger.

Presses à coton, 3 mains, de Gullett.

Moulins à coton de tout genre réparés à la fabrique. [illegible]

ERNEST & CO, agents généraux, No 125, rue de la Commune, Nlle-Orléans, Louisiane.

JOS. BRANDNER,

MARCHAND-TAILLEUR,

34, Rue Bourbon, entre Bienville et Douane.

Chaux de l'Alabama.

Je reçois constamment de la célèbre chaux de Shelby (Alabama) et la vend fraîche à très bas prix.

SAMUEL JAMISON, seul Agent, au No 69 de la rue Carondelet.

MAISON D'ACCOUCHEMENTS, 158 rue des Remparts, entre St-Pierre et Orléans.

Mme H. BAUSSET, accoucheuse des Facultés de Paris et de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

H. BAUSSET.

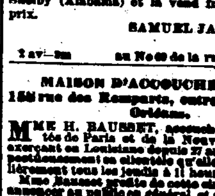

LE MEURTRE AU PREMIER DEGRÉ [illegible] SELTZ EFFERVESCENT DE TARRANT [illegible]

ALBIN ROCHEREAU, WILLIAM S. KEPP. CHARLES T. DUGAZON. PIERRE [illegible] ERNEST [illegible]

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS OF Wines, Brandies, Sardines, &c.

8 SOUTH WILLIAM ST. NEW YORK. — 16 & 18 ST. LOUIS ST. NEW ORLEANS.

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES ET IMPORTATEURS,

Nos. 26 et 28, RUE BIENVILLE.

SEULS AGENTS DE

CHAS. FARRE, REIMS: VINS DE CHAMPAGNE SILLERY ET CABINET.
J. E. CLERC & CO.—BORDEAUX: Grands Vins CHATEAU PAPE CLÉMENT.
A. DE LUZE & FILS—BORDEAUX: Grands Vins Rouges du Médoc et Château Yquem.

COGNAC:
CHAMPAGNE VINEYARD PROPRIETORS COMPANY—Cognac.
HENRY SUTTON
GOLDENBURG
GAUTIER FRERES
LARROCHE FRERES
CASTILLON 1814
ALEX. SEIGNETTE — La Rochelle.

GENIÈVRES.
Imperial Eagle—J. A. J. NOLET SCHIEDAM.
La cloche—VAN DEN BERG & CO.
Sherry de PAUL EMILE THOMAS & B. REIG.
Vins Rouges et Blancs en barriques, demi-barriques et caisses.
Sardines à l'huile, Conserves, etc., etc.

AUGUSTE COUTURIE,

20..........Rue de la Vieille-Levée..........20

Seul Agent pour la vente des Champagne Chs. Heidsieck & Co., Cognac d'Hug. Grégoire & Co., Genièvre de Houtman & Co., Double Ancre.

—Offre à vendre—

Cognac J. & F. Martell de 1870, 1865, 1863, 1858, 1848 et S. O. P.

Vins Rouges de Ladon, St-Vivier et St-Sauveur.

CAFÉ DE LA ROTONDE
DE
L'HOTEL ST-LOUIS.

CONSOMMATIONS à 10 cents le verre.—Liqueurs de première qualité et défiant toute concurrence.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE GROCERIES, VINS, LIQUEURS et toutes sortes de produits de l'Ouest.

Aux Magasins bleus.

Coin Vieille Levée et Bienville, Nlle-Orléans.

Cigares de la Havane et du Pays,

CIGARETTES DE LA HAVANE ET DU PAYS.

Un assortiment complet de TABACS à chiquer et à fumer.—A vendre à bas prix, par

ED. L. ZELL & CO.,

Coin des rues Canal et Carondelet, Nlle-Orléans, Lne.

PIERRE DUFORT,

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES.

[illegible]

The Freedman's Savings & Trust Co.

CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLEANS:

No 182 Rue du Canal,

RECONNUE DÉPOSITAIRE ...

HEURES DE BANQUE:

De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Ouverte les samedis soir, pour recevoir des dépôts, De 6 à 8 heures.

L'intérêt alloué est de Six pour Cent.

C. D. STURDEVANT, Caissier. A. FAILLET, Assist. Caissier.

On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque.

VINGT-QUATRIÈME ÉTAT ANNUEL
—DE LA—
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

24 Mai 1873.

Les Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1873:

Primes d'incendie	$125,447 94	
Primes de mer	54,528 48	
Primes des rivières	155,[illegible] 10	
		$465,411 52
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		$134,156 [illegible]
Pertes payées:		
Sur risques d'incendie $80,941 62		
Sur risques de mer 46,482 29		
Sur risques de rivières 84,842 82		
	$178,166 [illegible]	
Taxes, escompte au lieu de participation, timbres, dépenses, escompte, etc.	54,158 [illegible]	
		226,266 [illegible]
Laissant un bénéfice net de		$[illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Effets à recevoir	$44,435 00	
Prêts sur bons et hypothèque	94,328 06	
		$135,763 50
Prêts garantis par actions payables sur demande	186,115 64	
En caisse	55,642 22	
		241,757 86
Propriétés foncières		106,[illegible] 67
Bons de la ville, actions de banques et autres		165,[illegible] 00
Primes en voie de recouvrement		38,916 11
		$[illegible],435 20
Réservé pour pertes non réglées et pour taxes		$17,000 00

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. HODGES, secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 24 mai 1873.

W. L. EVANS, Deuxième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane.

Les Directeurs ont résolu qu'après paiement du quatrième intérêt trimestriel de DEUX ET DEMI POUR CENT sur le CAPITAL de la Compagnie, qu'un DIVIDENDE de TRENTE-TROIS ET UN TIERS pour cent sera payé COMPTANT, à dater du 10 juin prochain, aux personnes qui se sont assurées par cette Compagnie et ont droit de recevoir le dit dividende.

—DIRECTEURS—

Thos. A. Adams,	Saml B. Newman,
Saml H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	P. M. Foley,
A. G. Ober,	Adam Thomson,
E. H. Summers,	Henry Abraham,
P. N. Strong,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	Edward J. Gay,
Jno. M. Sandidge,	Simon Hernsheim,
Simon Forcheimer,	Jos. B. Wolfe,
R. R. Post,	B. T. Tarlan,
Edward Pilsbury,	Jno. H. King,
Chas. E. Slayback,	Frederick Camerden,
David Wallace,	J. L. Harris.

Aux Mères de Famille.

MICHON & SCHWEITZER,

No. 166, Rue Royale.

Ont l'honneur d'annoncer qu'ils viennent de recevoir de Paris un grand assortiment d'objets pour

PREMIÈRES COMMUNIONS,

CIERGES [illegible] CHAPELETS [illegible] PAROISSIENS [illegible]

Couronnes de Fleurs Artificielles en tous genres,

GANTS blancs de toute espèce, VOILES blancs, CRAVATES blanches de toute qualité.

—Aussi—

Un grand assortiment d'objets de piété [illegible]

IMAGES, MÉDAILLES DE NOTRE-DAME DE LOURDES.

MARCHAND-TAILLEUR.

PAUL BOISSONNEAU,

(Successeur de Paul Pouquier)

166..........Rue du Canal..........166

DRAPS ANGLAIS ET FRANÇAIS et autres articles pour habillements [illegible]

E. H. REYNES & BRO.

Vendeurs [illegible]

CHANGE sur Paris et Londres [illegible] New York, San Francisco [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

CONSTANT CAMBAS vs. LOUISA BOURGEOIS, épouse de THOMAS FAQUINO et son époux.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 4,[illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, douze (12) de juillet 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit: [illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

SWARBRICK & Co. vs. W. H. BARKSDALE. QUATRIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No [illegible]. [illegible]

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

L. REDER & Co. vs. J. W. SWAIN. SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No [illegible]. [illegible]

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de la Veuve Zénon Ranson. DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. [illegible]

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Jean Marie Sonac vs. Simon Stevenot. CINQUIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans. [illegible]

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

SAMUEL LEE vs la Dame ADLEDA GRAND PRÉ. SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4,[illegible]. [illegible]

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

L'ASSOCIATION DE L'HOTEL ST-LOUIS vs. JOSEPH MIRAMON. SIXIÈME COUR DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No [illegible]. [illegible]

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Hellman Fils & Co. vs. Julius Jehly. Joshua Jones & Co. vs. Julius Jehle. CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. [illegible]

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

BENJAMIN TURRAUD vs. PHILETE WINTZ. SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 4,[illegible]. [illegible]

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de Manuel Riquelme.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE.—New Orleans, May [illegible], 1873.—This is to give notice that a Warrant in Bankruptcy has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the Estate of Manuel Riquelme, individually and as member of M. Riquelme & Co. of New Orleans, in the Parish of Orleans, State of Louisiana, adjudged a Bankrupt, upon his own petition. [illegible]

S. B. PACKARD, United States Marshal.

ESTATE OF RUDSON MAURY Jos.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE.—New Orleans, June 5th 1873. This is to give notice that a warrant in bankruptcy has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the estate of RUDSON MAURY Jos individually and as partner of Kleppenberg & Maury [illegible]

S. B. PACKARD, United States Marshal.

Estate of Chas. E. Sherwood.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE.—New Orleans, May [illegible], 1873.—This is to give notice that a WARRANT IN BANKRUPTCY has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the estate of Chas. Sherwood [illegible]

S. B. PACKARD, United States Marshal.

Estate of Francis O. Minor.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE.—New Orleans, May [illegible], 1873.—This is to give notice that a WARRANT IN BANKRUPTCY has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the estate of Francis O. Minor [illegible]

S. B. PACKARD, United States Marshal.

CONCERT-TOMBOLA
POUR
L'établissement d'une Bibliothèque

Corrigendo d'un Tirage Complet.

$500,000 EN BANQUE POUR PAYER LES LOTS GAGNANTS.

Paiement en Plein de 10,000 Lots.

$100,000 POUR DIX PIASTRES SEULEMENT.

Un nombre suffisant des 100,000 billets du Troisième Grand Concert-Tombola donné à l'effet de venir en aide à la Bibliothèque publique du Kentucky ayant été vendus, un tirage complet aura lieu [illegible]

—LISTE DES LOTS—

[illegible]

Total, 10,000 lots, tous payables en espèces ... $500,000

[illegible]

Je certifie qu'il y a, à la banque des "Farmers and Drovers" [illegible]

R. S. VEECH, caissier.

[illegible]

THOS. E. BRAMLETTE, Agent de la Bibliothèque publique du Kentucky, Louisville, Ky.

GEO. MERZ.
ENSEIGNE DU VIEUX CANAL,
Angle Tchoupitoulas et Villeré, Nlle-Orléans

[illegible]

DOOLEY'S YEAST POWDER SOLD BY GROCERS

Cette poudre remplace toutes les autres préparations pour produire des BISCUITS, DES ROLES, DU PAIN, gâteaux de buckwheat [illegible] POUDRE-LEVAIN pour [illegible]

Préparée par DOOLEY & BROTHER, [illegible] New-York.

T. T. WHITE & CO., Agents généraux, 78 Gravier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Sages! Sages!!

GRANDE VENTE, SANS RÉSERVE, DE GAGES FORFAITS,

Au magasin de J. ANGLADE, prêteur sur gages, au coin des rues Conti et Bourbon.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur. Bureaux, No 45 du Passage de la Bourse—MERCREDI, 11 juin et les jours suivants à 10 heures et demie, il sera vendu, sans réserve, au magasin de J. ANGLADE, au coin des rues Bourbon [illegible]: Diamants riches, de toute espèce, un grand et magnifique assortiment de Montres de chasse en or et en argent; Fusils à deux coups, des meilleures fabriques anglaises; Revolvers de Colt, Lefaucheux et autres revolvers célèbres; Montres en or de toutes espèces, pour dames et pour messieurs; Argenterie, plaqué; Pendules françaises, anglaises et américaines; une grande collection de bijoux fins en or; Linge de toute espèce, pour dames et pour messieurs; glaces, parapluies, cannes, gravures, tableaux, et une liste d'autres articles dont l'énumération serait trop longue.

Chaque article sera garanti à la vente et l'argent sera remboursé à l'acheteur s'il n'est pas ce qu'on l'a déclaré être. Les marchands de la campagne trouveront un intérêt à assister à cette vente.

Conditions—Comptant. 6 juin

PAR NASH & HODGSON.

Une agréable Résidence chalet (cottage), —Et— Neuf Terrains, à l'angle des rues St. Antoine et Roman—Arbres fruitiers de choix et Jardin.

Vente à l'encan, à longs termes.

PAR NASH & HODGSON,—W. I. Hodgson, encanteur,—Bureau No 5 de la rue Carondelet. SAMEDI, 14 juin 1873, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu, à l'enchère publique, sans limite—

NEUF TERRAINS DE PRIX—avec les améliorations—situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Annette, St. Antoine, Roman et Prieur. Les dits terrains ont, ensemble, 141 pieds de face à la rue St. Antoine, et 236 pieds de face à la rue Roman, d'après le plan qu'on peut voir à l'endroit où la vente doit avoir lieu.

Les améliorations comprennent UN AGRÉABLE COTTAGE EN BOIS sur piliers, et dépendances—ayant 6 chambres, 2 caves, etc. Il y a, dans la cour, 150 arbres fruitiers de choix, joli parterre et jardin potager en culture; barrière neuve, terrain élevé, etc. La propriété n'est qu'à deux îlots de la rue Claiborne.

Conditions—Un quart comptant; le reste à 1, 2 et 3 ans, avec 8 pour cent d'intérêt, assurances, hypothèques d'avocat et les clauses habituelles.

L'acte de vente, y compris les taxes de 1873, aux frais de l'acquéreur. 1er juin

PAR E. ROGER & CO.

650 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

400 douzaines Souliers de Philadelphie.

PAR E. ROGER & CO.—Hy. Samory, Encanteur.—JEUDI, 12 juin, à 10 heures du matin, il sera vendu, à leur salle d'encan, Nos 45 et 47, rue Douane (anciennement Vieille Levée)—

650 caisses Bottes, Souliers et Brodequins. Comprenant un bel assortiment, reçu par les derniers arrivages du Nord.

400 douzaines Souliers de Philadelphie. Convenables pour le détail de la ville.

Conditions à la vente. 11 juin

PAR O. VALETON

Meubles, Tapis, Miroirs, Matelas, sauvés du naufrage du steamboat "Mary E. Forsyth."

—Pour compte de qui il appartiendra—

PAR O. VALETON, Encanteur.—VENDREDI, 13 juin 1873, à 10 heures du matin, il sera vendu au Bureau Ramsey.—Tous les meubles, miroirs, tapis, verrerie, faïence, literie, sauvés du steamboat Mary E. Forsyth.

—Aussi—

Une portion de sa machine—pompe en cuivre, un fort lot de vieux fer, chaloupes, ancres, câbles, bateaux, etc.

Conditions—Comptant, sur livraison. 11 juin

PAR G. DE FERIET & CO.

Cottage (chalet) de prix et à étage, dans la rue Constantinople, entre les rues Prytania et Perrier.

PAR G. DE FERIET & CO.—John G. Manning, encanteur.—Bureau et salle de vente, No 50 rue Royale—SAMEDI, 14 juin 1873, à midi, à la Bourse d'Encan St-Louis, il sera vendu, à l'enchère publique:

Un terrain situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Constantinople, Prytania, Général Taylor et Perrier. [illegible]

L'acte de vente pardevant C. V. Foulon, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

PAR CHARLES E. FORTIER.

Propriétés dans la rue de l'Hôpital, entre les rues Prieur et Johnson.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur—Bureau No 62 du Passage de la Bourse—SAMEDI, 14 juin 1873, à midi, à la Bourse d'Encan St-Louis, dans la rue St-Louis, entre les rues Royale et Chartres—

DEUX TERRAINS situés dans l'îlet compris entre les rues Hôpital, Prieur, Johnson et Ursulines. [illegible]

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans, en billets garantis par hypothèque, portant huit pour cent d'intérêt et toutes les clauses pénales habituelles. L'acquéreur devra payer les taxes de 1873.

PAR EUGÈNE TOURNE

Vins d'Espagne! Vins d'Espagne!!

PAR EUGÈNE TOURNÉ—AUJOURD'HUI, (Mercredi) 11 juin 1873, à 11 1/2 heures A. M., au Magasin Bonded Warehouse, il sera vendu—

125 Futailles Vins d'Espagne, blanc et rouge, en demi, quarts et huitièmes.

Conditions à la vente. 11 juin

Vente par ordre de M. le Consul de France, Pour compte de qui il appartiendra.

1,000 CAISSES VERMOUTH. (Plus ou moins.)

PAR EUGÈNE TOURNÉ—MERCREDI, 11 juin 1873, [illegible]

W. W. 500 caisses Vermouth, Noilly Prat & Co. [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor. 7 juin

35 FUTAILLES COGNAC Guard Dupuy & Co.

PAR EUGÈNE TOURNÉ—MERCREDI, 11 juin 1873, à 11 heures A. M., au Bonded Warehouse No 3, rue Toulouse, entre Chartres et Vieille Levée, il sera vendu—

[illegible]

Conditions à la vente.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

POUR CAUSE DE DÉPART.

Beaux meubles de salon, de chambres à coucher et de salle à manger.

Glaces, tableaux et gravures.

Et une grande bibliothèque d'ouvrages de médecine de choix.

Instruments de chirurgie, &c.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., Encanteurs—Bureau, No 17 de l'Exchange Place—MERCREDI, 11 juin 1873, à 11 heures du matin, [illegible]

—Egalement—

Une belle bibliothèque composée d'ouvrages de médecine, et un lot d'instruments de chirurgie.

Conditions—Comptant sur livraison. 6 juin

BITTER DES ARABES
Hygiénique Perfectionné.

(BREVETÉ S. G. D. G.)

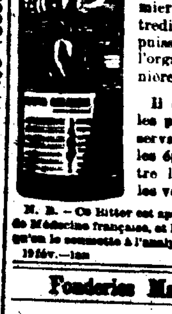

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays.

19 fév.—1an

Fonderies Machines, &c.

FONDERIE SHAKESPEARE,
RUE GAROND.
Entre les rues Baronne et Dryades, Nlle-Orléans.

JOS. A. SHAKESPEARE, A. SMITH, S. SWOOP,
SHAKESPEARE, SMITH & CO.,
—Successeurs de—
GEDDES, SHAKESPEARE & CO.,

FONDEURS de fer et de cuivre, Fabricants de toute espèce de Machines à vapeur, Moulins à sucre, Machines à centrifuge, Moulins à scie, [illegible]

Fonderie et Fabrique de Bouilloires
D'ARMSTRONG,
Au coin des rues Erato et Peters,
(ci-devant rue de la Vieille-Levée.)

W. J. J. ARMSTRONG..........Directeur.

—Fabricant de—

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES A DESSÉCHER, MOULINS A SCIE, &c.

Bouilloires de toute espèce, Colonnes et Façades de bâtiments, en fer, Balcons de gaines et autres ouvrages de fonte.

FONDERIE DE LEEDS.
[illegible]
Au coin des rues Delord et Foucher.

Nous annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à dessécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Moulin, des Machines à [illegible], des Grilles; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.

LEEDS & CO.

Sucres, Mélasses et Sirops.

SUCRES RAFFINÉS—Sucre en pains, coupés, Sucres de morceaux et Sucre en poudre.

A. THOMSON & CO., No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup" article supérieur et pur de la Louisiane, provenant de la Raffinerie "Crescent City." A. THOMSON & CO., No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP ET MÉLASSE RAFFINÉS—provenant de la Raffinerie "Crescent City," marques "Orleans Louisiana," "[illegible]," "Pelican."

A. THOMPSON & CO., No 46 de la rue Tchoupitoulas.

MÉLASSE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de mélasses d'habitation, en barils, demi-barils et futailles.

A. THOMSON & CO., No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE CLARIFIÉ—de différentes qualités blanc et jaune, en boucauts et barils.

A. THOMSON & CO., No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE DE LA LOUISIANE — Différentes qualités de sucre d'habitation en boucauts et barils.

A. THOMSON & CO., No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES ÉTRANGERS—de Cuba, de Demerara et de Porto-Rico, en boucauts et en caisses.

A. THOMSON & CO., No 46 de la rue Tchoupitoulas.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SIGMUND MARKS & CO.

425 Lots Marchandises Sèches et Lingerie.

PAR SIGMUND MARKS & CO.—A. LEVY, Encanteur—Salle d'encan, No 36 de la rue de Chartres.—MERCREDI, 11 juin, à 10 heures du matin, il sera vendu—

425 lots de marchandises sèches et de lingerie, savoir:—Cassimirs, draps, alpacas, cotonnades, coton blanc et coton écru, indiennes, coutils à matelas, mousseline unies, mousselines à carreaux, bas, mouchoirs, nappes, serviettes, taies, chemises, chemises blanches et chemises de couleur, chemises de dessous et chemises de peau, caleçons, [illegible], etc.

—A Midi—

Un grand choix de parasols fins.

Conditions à la vente. 11 juin

PAR S. GUINAULT.

Propriété de grande valeur, RUE ST. LOUIS.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureaux, coin des rues Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 14 juin 1873, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—

Un lot de terre mesurant 67 pieds 4 pouces de face à la rue St. Louis, sur environ 128 pieds de profondeur, entre Royale et Bourbon. Ensemble, une grande maison en briques, à étage, [illegible]

Conditions—Un tiers comptant. L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $[illegible] payable en janvier 1874, et le reste à 2 ans de crédit en billets portant 8 pour cent d'intérêt et hypothèque [illegible]

Meubles. Meubles.

PAR S. GUINAULT, encanteur.—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville.—JEUDI, 12 juin 1873, il sera vendu à 10 heures du matin, au No [illegible] de la rue Bourbon, entre les rues St-Pierre et Toulouse.

Le mobilier entier de la maison, consistant en bois de lits et literie, armoires, toilettes, lavabos, chaises, tables, pendules, ornements de cheminée, sideboard, vaisselle, verrerie, etc.

Conditions—Comptant. 6 juin

Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.—No. 35,140.

Vente péremptoire et sans réserve, pour satisfaire une créance hypothécaire et pour effectuer un partage entre les héritiers de feu Cyrille Labiche.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 14 juin 1873, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de vente émané de l'honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 mai 1873, les propriétés suivantes, savoir—

Trois Terrains vacants rue Gravier.—Terrain de prix rue Dauphine, entre St. Louis et Conti.—Trois Propriétés rue Bourgogne, Nos. 214, 225 et 227.—Propriété rue Ste Anne, No. 291.—Propriété rue St. Philippe, entre Miro et Tonti.—Et toutes autres propriétés rue Prieur, Nos. 154, 156 et 158.

—PREMIER DISTRICT—

1° Trois lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Gravier, Perdido, Miro et Tonti, désignés par les Nos. [illegible]

—SECOND DISTRICT—

[illegible]

P. S.—Les acquéreurs en quête de bonnes affaires sont invités à examiner ces propriétés qui sont très bien situées, attendu que la vente aura lieu sans aucune réserve pour satisfaire un créancier hypothécaire et effectuer un partage entre les héritiers. 7 juin

LOTERIES.

LOTERIE
—DE—
L'ETAT DE LA LOUISIANE
SUR LE
Plan de combinaisons.

TIRAGE TOUS LES JOURS.

GROS LOTS { [illegible]

PRIX DU BILLET:

$1 SEULEMENT

Partie de Billet en Proportion.

Plan de police:

Tirage tous les jours.

NOUS DÉSIRONS QUE CHACUN se rende au Temple de Musique de BLACKMAR, No 167 de la rue du Canal et s'assure, qu'ayant le plus grand magasin de PIANOS de la Nouvelle-Orléans, le plus faible loyer et le moins de frais, BLACKMAR vend les meilleurs pianos à des conditions plus avantageuses et à plus bas prix qu'aucune autre maison.

Consulat de France.

AVIS MENSUEL—JUIN 1873.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat:

B	L
Bataille, Clément	Lamande, Théodore
Boyer (Mme Vve)	Laurent, Claude
Bruyère, Félix	Lebat
Bernd, Jean François	Levy, Félix
C	M
Capdevielle, Philippe	Ménière, Louis
Clément, Jean Baptiste	Menu, Louis et Benoit
Cazenave, Sébastien	(les frères)
Collinet	Michaule, Auguste et
Camy, François	Frédéric (les frères)
Combrey, Alexandre	N
D	Noel Windels
Dupin, Jacques et Pierre	P
(les frères)	Pothron (Mlle)
Desmoulins, La Pierre	Perreau, Julien
F	S
Faber, née Marne (Mme Vve)	Sins, Bertrand
	Surbeaux, Jean et Français
Fougerand, Augusta	T
Falbosch, Joseph	Trochet, Benoit
G	Turenne, Antoine
Geuniot, François Henri	W
H	Wild Joseph
Hoerou, Charles	
Huguet, Joseph	
J	
Janvier, Pierre.	

Le Chancelier du Consulat de France, rue Louis, No 11, entre celles de Chartres et Vieille Levée, [illegible] de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.